

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414\_08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : SPORT : attribution de subvention au profit de l'ACJAR**

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : SPORT : attribution de subvention au profit de l'ACJAR**

Vu la demande de subvention de l'association « ACJAR », association cycliste Jarnac Aigre Rouillac, en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 21 mars 2022,

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle les motifs et les montants sollicités dans le cadre de cette demande :

<b>Demandeur :</b>	<b>Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac « ACJAR »</b>
<b>Objet :</b>	Organisation du 2ème « Challenge cycliste Cœur de Charente » Épreuve 1 : TPA au départ d'Aigre le 28 mai 2022 (course en ligne) Épreuve 2 : Contre la montre à Fontclaireau le 16 août matin Épreuve 3 : course en circuit à Villejésus le 16 août après-midi
<b>Budget prévisionnel :</b>	<b>19 443 €</b>
<b>Montant de la subvention demandée :</b>	<b>500 €</b>
<b>Autres recettes attendues :</b>	Subvention Département = 3 500 € Subvention communes traversées = 2 250 € Comité des fêtes de Villejésus = 2 430 € Participation loto = 2 100 € Publicité (encarts) = 1 400 € Partenariats = 6 363 € Repas = 900 €

Le bureau communautaire propose de verser une subvention de 500 € au profit de l'ACJAR dans le cadre de l'organisation du tour cycliste « Challenge Cœur de Charente – 2<sup>ème</sup> édition » en mai et août 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER une subvention de 500 € à l'association ACJAR au titre de l'organisation du tour cycliste « Challenge Cœur de Charente » 2022.**
- **D'INSCRIRE les crédits précités au titre du budget 2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

